

## HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE DU VENDEUR

Tarifs applicables au 05/08/2022 Montants TTC (T.V.A à 20%) A partir du mandat n° 2357

**Estimation  
OFFERTE !**

Prix de vente hors honoraires	Habitation / Professionnel / Terrain / Commercial / Industriel	VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement)
	Honoraires vendeur TTC	
Au-dessus de 450 000 €	5 %	5 %
De 350 001€ à 450 000 €	6 %	
De 250 001 € à 350 000 €	7 %	
De 150 001 € à 250 000 €	8 %	
De 100 001 € à 150 000 €	9 %	
De 50 000 à 100 000 €	10 %	
En-dessous de 50 000€	Forfait à 5 000 €	

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

**Mandat de recherche acquéreur :**

**Honoraires à la charge exclusive de l'acquéreur selon le barème de transaction**

**Forfait garage :**

**2 000 € TTC à la charge du vendeur**

**Avis de valeur écrit (transaction et location) :**

**150 € TTC par bien**

## HONORAIRES DE LOCATION ET GESTION TTC

Frais et honoraires de **LOCATION VIDES** ou **MEUBLÉES** A USAGE D'HABITATION (L.N°89-462, 6 juill. 1989, art.5) OU A USAGE PROFESSIONNEL. Montants TTC (T.V.A à 20%).

Honoraires de location tarifs applicables au 05/12/2023 à partir du mandat de location n°2462. Honoraires de gestion tarifs applicables au 15/10/2024 à partir du mandat de gestion n°259

Honoraires de LOCATION TTC	
<b>Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989</b>	<b>Honoraires TTC partagés entre le bailleur et le locataire</b>
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Dans la limite de 20 € du m <sup>2</sup> et plafonnés à 8 € du m <sup>2</sup> pour la part du locataire

Rédaction du bail en prestation unique	300 € TTC (à la charge du bailleur)
--	-------------------------------------

Modification de bail	150 € TTC (à la charge du demandeur)
----------------------	--------------------------------------

Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	Honoraires TTC partagés entre le bailleur et le locataire	En prestation unique TTC (à la charge du bailleur)
Studio et 1 pièce	200 € et plafonnés à 3 € du m <sup>2</sup> pour la part du locataire	200 €
2 pièces	300 € et plafonnés à 3 € du m <sup>2</sup> pour la part du locataire	300 €
3 pièces et 4 pièces	400 € et plafonnés à 3 € du m <sup>2</sup> pour la part du locataire	400 €
5 pièces et plus	500 € et plafonnés à 3 € du m <sup>2</sup> pour la part du locataire	500 €
Maison	600 € et plafonnés à 3 € du m <sup>2</sup> pour la part du locataire	600 €

Honoraires de négociation et d'entremise	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
	Mandat exclusif : 120 €	

Location d'un garage	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée	100 €	100 €
Entremise et négociation	90 €	

<b>Location à usage commercial, industriel ou professionnel (négociation, état des lieux, rédaction de bail)</b> Honoraires calculés sur le loyer triennal	10 % à la charge du preneur
--	-----------------------------

Honoraires de GESTION TTC à la charge du bailleur	
Gestion immobilière pour un loyer hors charges	Honoraires TTC bailleur
Honoraires dus sur les encaissements/lot principal	
Appartement / Maison :	
- de 1 € à 800 € pour un lot principal confié	8,00 %
- de 801 € à 1 000 € et dès de 2 lots principaux confiés	7,00 %
- de plus de 1 000 € et dès de 3 lots principaux confiés	6,50 %
Garage	15,00 %
Local commercial	10,00 %
<b>Vacation horaire (suivi des sinistres, procédures contentieuses, gros travaux, ...)</b>	
Honoraires complémentaires	110,00 € / heure
<b>Honoraires supplémentaires</b>	
Clôture d'un dossier	150,00 €
Frais administratifs	Forfait annuel 20,00 €
Mise en place de divers diagnostics obligatoires	20,00 €
Représentation en Assemblée Générale	350,00 € / assemblée
Suivi des travaux (tarif horaire)	40,00 € / heure
<b>Autres ...</b>	
Remboursement des frais recommandés en A.R. en fonction du tarif en vigueur	
Acompte mensuel *	0,50 %
Relevé annuel des compteurs (bien en monopropriété)	20,00 € le 1 <sup>er</sup> lot puis 10,00 € / lot supplémentaire
Modification de bail	150,00 € (à la charge du demandeur)
<b>OPTIONNEL : Assurances * Sous conditions d'acceptation du dossier par l'assureur</b>	
Assurance GLI (Garantie de Loyers Impayés)* appartement ou maison	2,65 % dont 0,40 % à revenir à l'agence ORPI SARL A.M.I.S.
Assurance GLI (Garantie de Loyers Impayés)* local commercial	3,50 % dont 0,50 % à revenir à l'agence ORPI SARL A.M.I.S.
Assurance Vacance Locative*	2,40 % dont 0,20 % à revenir à l'agence ORPI SARL A.M.I.S.
Assurance PNO* (Propriétaire Non Occupant) pour un appartement	<b>65€/an pour un lot de copropriété</b> dont 10€/an à revenir à l'agence 35€ pour tout contrat souscrit du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre de l'année en cours pour un lot de copropriété dont 8€ à revenir à l'agence
Assurance PNO* (Propriétaire Non Occupant) pour une maison	<b>180€/an pour une maison individuelle</b> dont 30€/an à revenir à l'agence 90€ pour tout contrat souscrit du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre de l'année en cours pour une maison individuelle dont 15€ à revenir à l'agence